

-d'une part, eu égard aux défaillances des structures extra-hospitalières et des secteurs sanitaires, les établissements spécialisés (E.H.S et C.H.U) ont détourné leurs activités vers les prestations de médecine générale au détriment de leurs missions statutaires ;

-d'autre part, certains établissements spécialisés se sont vu imposer la prise en charge de missions que ni leur statut ni les moyens mis à leur disposition ne leur permettaient de mener dans des conditions normales (cas notamment de l'établissement de Frantz-Fanon qui, malgré l'extension de son champ d'activité à des spécialités médico-chirurgicales exercées normalement au niveau d'un C.H.U, est toujours régi par les dispositions relatives aux E.H.S classés à un niveau inférieur).

En raison de cette situation, les pouvoirs publics ont initié en avril 1994 une évaluation du secteur à laquelle avait été associée la Cour des comptes. Les différents contrôles effectués sur la gestion des établissements de santé ont permis de formuler une série d'observations suivies des recommandations qui paraissaient nécessaires pour un redressement rapide des insuffisances, des irrégularités et des anomalies qui affectaient le bon fonctionnement de ces établissements<sup>(1)</sup>.

Une année après la notification de ses observations à la tutelle et aux gestionnaires concernés, la Cour a jugé opportun de vérifier si ses recommandations ont été suivies d'effet.

A cet égard, la Cour observe que les mesures initiées restent mitigées. Si quelques établissements ont consenti de réels efforts pour opérer les redressements nécessaires, d'autres semblent se complaire dans la situation dégradée où ils se trouvent.

La présente synthèse a pour objet, tout en rappelant succinctement pour chaque fonction évaluée les constats relevés, de faire le bilan de la prise en charge des recommandations de la Cour.

Ce bilan s'articule autour des points suivants :

- I/La gestion des personnels des C.H.U et E.H.S.
- II/Le financement.
- III/La gestion des médicaments.
- IV/Les infrastructures.
- V/Les inventaires.
- VI/L'alimentation.

### **I-La gestion des personnels des C.H.U et E.H.S**

De nombreuses insuffisances ont caractérisé la gestion des personnels des établissements de santé dont certaines affectent le niveau de satisfaction de la demande en soins de la population.

Ces insuffisances communes à la quasi-totalité des établissements contrôlés sont relatives à :

-la sous-qualification des personnels administratifs et médicaux et au sous-encadrement des services médicaux ;

(1)Sept centres hospitalo-universitaires (CHU) du centre, de l'est et de l'ouest (Alger-centre, Alger-est, Blida, Constantine, Sétif, Oran, Sidi-Bel-Abbès) et 5 établissements hospitaliers spécialisés (EHS) du centre Azur-plage, Chéraga, Tixeraine, Frantz-Fanon, Zmirli) ont été concernés par le contrôle de la Cour des comptes.